

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 27 octobre 2022

Par suite d'une convocation en date du 21 octobre 2022, affichée le 21 octobre 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **jeudi 27 Octobre 2022 à 19h30**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM Claire ADAM, Romain ARNAUD, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Christie DEZERT, Florent GAUROIS, Philippe GOFFART, Sabrina GUYON, Edith L'HOSTE, M. Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Alain NOUGGARET Bernard SADY, Gérard TRUTAT.

Absents ayant donné procuration : Mme Maggy CARON à Mme Claire ADAM, Mme Vanessa CHEVALLIER à M. Romain ARNAUD, Mme Emeline DE BRUIN à Mme Christie DEZERT, M. Johann DE BRUIN à M. Emilien BIGNON, M. Claude LAPIERRE à M. Alain NOUGGARET, Mme Estelle MIGNOT à Mme Sophie MASSIASSE, Mme Agnès RAGOT à M. Roland BROQUET, Mme Sylvie VELUT à M. Gérard TRUTAT.

Absents : Pierre BAILLY, Anne-Lise DURAND, Mme Eléonore De FRESCHVILLE, M. Julien GOFFART.

Secrétaire de séance : Mme Claire ADAM.

#### Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	16
Représenté :	09
Votants :	25

#### Délibération n°

**2022\_D\_156**

**Objet de la délibération** : Vente de terrain : YM 111 COMMUNE DELEGUEE VILLEMAUR SUR VANNE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-083 du 16 Mai 2022 : lotissement la madeleine – Villemaur sur Vanne – Modification du prix de vente du m<sup>2</sup>,

Monsieur Le Maire :

↳ Rappelle au Conseil Municipal :

■ La délibération n°2022-083 du 16 Mai 2022 : lotissement la madeleine – Villemaur sur Vanne – Modification du prix de vente du m<sup>2</sup>, par laquelle le Conseil municipal a décidé de fixer le prix de vente du mètre carré du lotissement la Madeleine à 22€TTC,

↳ Fait savoir au Conseil Municipal que l'acte de vente de la parcelle nue cadastrée, sis lotissement La Madeleine : YM111 pour 902m<sup>2</sup>, est en cours d'établissement ; auprès des futurs acquéreurs Monsieur Callendraud, et Madame Roussel ;

↳ Propose à l'Assemblée de céder la parcelle : YM111 (902m<sup>2</sup>) au prix de 22 euros le mètre carré soit un prix global de 19844€, les frais notariés étant supportés par les futurs acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle dénommée ci-dessus, au profit des futurs acquéreurs Monsieur Callendraud et Madame Roussel, d'une surface de 902M2.
- **DIT** par la présente que la cession interviendra au prix de de 22euros le mètre carré, soit un cout global de 19844euros.
- **DESIGNE** Maitre Deolinda Carla PINCHOT, notaire à Aix-Villemaur-Pâlis pour la rédaction de l'acte de vente et de toutes pièces à intervenir.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Pour copie conforme :

Le Maire,

Roland BROQUET

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

